

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 novembre 2019

Délibération n°2019-11-01

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi treize du mois de novembre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de M. Gérard DRENO, Président, dûment convoqués le jeudi sept du mois de novembre deux mille dix-neuf.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Jacky FLIPPOT délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Cédric MORMANN délégué de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, M. Thierry PLANTARD délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Marcel VERGER délégué de Bouvron, M. Gérard DRENO délégué de Bouvron, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Joël ETIENNE délégué de Bouvron, Mme Christine ORJUBIN déléguée de Bouvron, Mme Nathalie LANGLAIS déléguée de la Chevallerais, M Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Fabrice BLANDIN délégué de la Chevallerais, M. Jacky CLOUET délégué de La Chevallerais, Mme Marie-Claude GUILLOSSOU déléguée de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, M. Joël ARIZA délégué de Le Gâvre, M. Bernard BRUNET délégué de Le Gâvre,

Excusés ayant donné procuration :

Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Michel BUF), Mme Christine CAMELIN déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-François RICARD), (donne pouvoir à Mme Marie-Jeanne GUINEL), Mme Elisabeth CRUAUD déléguée de La Chevallerais (donne pouvoir à M. Jacky CLOUET), Mme Morgane FREDOUELLE LECIRE déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. Bernard BRUNET), Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. Joël ARIZA), Mme Marina BODINEAU déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. Nicolas OUDAERT)

Excusés :

Mme Isabelle CHASSE déléguée de Bouvron

Secrétaires de séance : M. Joël ARIZA et M. Nicolas OUDAERT

FINANCES - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Annexe : Rapport d'orientation budgétaire

La présente délibération a pour objet d'acter la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2020

Rapport de Monsieur Le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-36, L3312-1 et L2312-1

VU la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale

VU la loi du 7 août 2015 dite "Loi Notre" prescrivant notamment l'élaboration d'un rapport d'orientation budgétaire et le décret n°2016-841 du 21 juin 2016 relatif au contenu et aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

CONSIDÉRANT que dans les Établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci ;

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20191113-CC20191101-DE
Date de réception préfecture : 18/11/2019

CONSIDÉRANT que le débat peut intervenir à tout moment dans ce délai et doit se dérouler dans les conditions fixées par le règlement intérieur et donner lieu à une délibération constatant l'existence du débat ;

CONSIDÉRANT que ce débat ne constitue cependant qu'une phase préliminaire à la procédure budgétaire et donc ne présente aucun caractère décisionnel. L'Assemblée délibérante doit prendre acte de la tenue du débat budgétaire et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB par une délibération qui doit faire l'objet d'un vote. Cette dernière est soumise à la formalité du dépôt au contrôle de légalité ;

CONSIDÉRANT la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire faite par M. Le Président ;

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **De prendre acte** de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2020, sur la base du rapport d'orientation budgétaire 2020 ;

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ A 28 VOIX POUR

Fait et délibéré en séance
Le 13/11/2019

Le Président, Gérard DRENO

